

ANTOINE GAUTIER

Paris-Sorbonne, STIH (EA 4509)

antoine.gautier@paris-sorbonne.fr

La polysémie de la notion de « phrase »

1. Introduction : la phrase dans la terminologie

La « phrase » est une notion omniprésente en sciences du langage, mais c'est aussi l'une des plus instables. À ce titre, elle est en quelque sorte emblématique des enjeux liés à la terminologie : quoique la production d'un métalangage spécialisé ait pour raison d'être de permettre l'intercompréhension au sein d'une discipline (l'idéal en l'espèce étant un métalangage algébrique, dont la dénotation est dépourvue de toute ambiguïté), force est d'admettre que le mot *phrase* ne satisfait pas à cette ambition¹. En outre, elle mérite l'intérêt dans une perspective terminologique pour une autre raison, c'est que le métalangage conditionne au moins partiellement les questionnements que peut formuler une science. En l'occurrence, on est fondé à postuler (Gautier, 2006) que le caractère d'axiome associé à la « phrase » a longtemps bridé les recherches en sciences du langage dans un cadre majoritairement phrastique. On pourrait ainsi faire état d'un paradigme dans la perspective épistémologique des travaux de Thomas Kuhn (1970), et en l'occurrence d'un **paradigme phrastique** qui, au sein de la linguistique, guide et contraint à la fois les investigations scientifiques. À un certain degré, donc, la terminologie construit autant les faits qu'elle les décrit.

Or, il suffit d'observer les quelques définitions suivantes (parmi les quelque deux-cents qui existent, selon Georges Mounin) pour se rendre compte que la « phrase » est une notion polymorphe, ce qui ne peut que contribuer à l'instabilité du champ disciplinaire :

¹ Au reste, comme le soulignait déjà Gustave Guillaume, c'est la nomenclature grammaticale dans son ensemble qui ne répond pas à cette exigence : « La terminologie grammaticale – fixée par un long usage, par la tradition – est peu satisfaisante. [...] Les mots de la nomenclature grammaticale [...] ne doivent pas être plus que les signes conventionnels dont se sert la mathématique pour la désignation symbolique des concepts lui appartenant. » (Guillaume, 1973 p. 107 – Leçon du 18 février 1949)

Le propre de la phrase, c'est d'être l'unité linguistique qui s'analyse entièrement et exclusivement en termes syntaxiques. (Charpin, 1977)

La phrase est l'unité de communication linguistique, c'est-à-dire qu'elle ne peut pas être subdivisée en deux ou plusieurs suites (phoniques ou graphiques) constituant chacune un acte de communication linguistique. (Grevisse, 1993 p. 269)

On pourrait donc définir la phrase en disant qu'elle est un énoncé qui doit à sa mélodie et à son autonomie le caractère d'un ensemble équilibré. (Wagner & Pinchon, 1962, p. 534)

À première vue, on peut croire à un fait de simple polysémie : il existerait une phrase *syntactique*, une phrase *sémantico-pragmatique*, une phrase *mélodique*, etc. Mais une telle solution est bien évidemment exclue dans la mesure où ces trois définitions visent bel et bien le même objet. Cette instabilité définitoire a conduit nombre de linguistes à exclure la phrase de la terminologie scientifique, ce qui n'a pas manqué de susciter des débats animés. Nous en rappellerons brièvement la teneur avant de réexaminer la critériologie de la phrase et, enfin, de plaider pour une possibilité de recentrage de sa définition.

2. Rétrospective : La phrase en débat

Si les théories de l'énonciation puis les sciences du texte ont pu, très tôt, contester la pertinence de la notion de *phrase*, ce sont les macro-syntacticiens qui, pour finir, l'ont le plus durement attaquée, puisqu'ils l'ont fait sur son propre terrain, c'est-à-dire la syntaxe, où elle jouissait jusqu'alors d'une relative stabilité.

Tout en révoquant l'existence d'une seule et unique combinatoire de type rectionnel, A. Berrendonner propose une analyse épistémologique de la *phrase* ; il dresse une liste de quatre critères définitoires, que nous reprendrons ici, et en étudie les conjonctions possibles : le premier de ces critères, syntaxique, définit la phrase comme la plus vaste structure rectionnelle, au-delà de laquelle s'ouvre, avec le texte, un autre type de combinatoire. C'est en termes de non intégration que Bloomfield (1933) ou Benveniste (1966) formulent cette propriété : « La phrase ne peut pas servir d'intégrant à un autre type d'unité. » (Benveniste, 1966). Le second critère est de nature sémantique ; on en retrouve différentes versions (p.ex. chez Grevisse ou Wagner & Pinchon), mais toutes ont en commun l'idée d'une « autonomie » ou d'une complétude du sens. Restent enfin le critère prosodique, qui associe un intonème particulier à la délimitation de la phrase, et le critère graphique, qui invoque le plus souvent le bornage de la ponctuation.

Comme le montre A. Berrendonner à l'appui de quelques exemples, ces propriétés sont incompatibles. On ne peut que le confirmer puisqu'en (1) ci-dessous, la segmentation graphique contrevient à la continuité de la syntaxe ; en (2), celle-ci est contrariée par la prosodie, et en (3) par la sémantique :

- (1) J'ai été obligée de faire un travail. De distance.
- (2) je l'ai attendu ↘ sous la pluie ↘
- (3) Ciel, mes bijoux ! (Hergé *apud* Berrendonner, 2002)

Devant cette impossibilité à conjoindre au moins deux propriétés nécessaires et suffisantes, A. Berrendonner conclut que la notion de *phrase* a un contenu prototypique, ce qui, selon lui, suffit amplement à la disqualifier dans le champ scientifique. Pourtant, dans la réponse qu'il adresse au linguiste suisse, G. Kleiber revient sur cette piste prototypique et

suggère au contraire de ne pas la bannir trop hâtivement :

[L]a catégorie prototypique que constituerait la phrase doi[t] posséder un centre prototypique, conçu comme l'intersection des propriétés typiques de la catégorie, et des instances plus ou moins éloignées selon la similarité plus ou moins grande avec ce centre. (Kleiber, 2003)

En somme, le projet ici esquissé est le passage d'une terminologie fondée sur des conditions nécessaires et suffisantes à une terminologie fondée sur des prototypes. Cette suggestion a été devancée par J. Firbas (1992), qui fait état de « relative sentencehood », et introduit à ce titre le flou dans la dénotation du métalangage. Certaines grammaires de référence ont suivi une voie similaire en faisant usage de la notion de *phrase type* ou de *phrase canonique*, chez Riegel, Pellat et Rioul, par exemple :

Il est avantageux de se doter au départ d'une structure (ou forme) canonique de la phrase. [...] C'est par rapport à ce schéma de référence (ou modèle opératoire) que sont décrites toutes les phrases observables. (Riegel *et al.*, 1994 p. 109)

Certes, cette solution sauve le terme de *phrase* et elle réconcilie en outre la *doxa* et les linguistes, mais elle semble quelque peu précipitée dans la mesure où l'on gagnerait d'abord à examiner plus précisément la teneur de ce que l'on nomme d'ordinaire « phrase ».

3. Retour sur les propriétés de la phrase

Lorsqu'on observe les propriétés définitoires de la phrase, il apparaît non seulement que certaines sont d'une validité intrinsèque très discutable, mais aussi que certaines conjonctions de critères reposent sur des pétitions de principes potentiellement dangereuses.

Au premier chef, les propriétés sémantiques, énonciatives et pragmatiques s'avèrent difficilement dissociables, dans la mesure où parler de *sens complet* n'a guère de pertinence lorsque l'on travaille sur des phrases décontextualisées comme :

(4) Paul a acheté un vélo.

Ainsi, la phrase (4) est interprétable et, telle quelle, ses conditions de vérités sont même spécifiables, mais elle n'est qu'une abstraction, tout à fait différente du fait empirique auquel on pourrait la rattacher, à savoir l'occurrence unique de l'énoncé « Paul a acheté un vélo », intriquée dans un réseau textuel, lui-même immergé dans un contexte situationnel². C'est, rappelle J.-C. Milner (1992), un constat similaire qui a conduit A. Culioli à distinguer la recevabilité d'une suite linguistique en tant que *phrase*, en (5), et son acceptation en tant qu'*énoncé*, en (6) :

(5) *Un chien aboient

(6) *un chien aboie* est mal formé (Milner, 1992)

Ce saut épistémologique est essentiel, et il montre assez le caractère inopérant du critère sémantique, car c'est en contexte, au dernier chef, que se détermine la suffisance communicative d'une unité langagière.

Pour ce qui est des traits syntaxiques de la phrase, une révision semblable s'impose. Elle

² Fonder la phrase sur le concept d'*acte de langage* ne garantit guère plus de sécurité, car cela rend la définition tributaire d'une notion assez instable.

révèle tout d'abord que la production de propriétés positives est délicate. En effet, à moins d'axiomatiser une structure profonde comme SN + SV et de suggérer par ailleurs la variété des réalisations de surface, aucune configuration syntaxique régulière ne semble pouvoir être dégagée pour définir la notion. Le repli sur la seule *maximalité syntaxique* est un choix courant, mais il revient à ne doter la phrase que d'une propriété négative : la non-intégration. En recourant à la notion de « domaine³ » telle qu'elle apparaît chez J.-C. Milner (1989), on serait toutefois en mesure de compléter la définition syntaxique de la phrase en la décrivant comme un *domaine de relations rectionnelles*. Mais il se pose alors le problème de fixer les limites du domaine, autrement dit d'opérer une distinction valable entre ce qui est syntaxique et ce qui ne l'est pas. Or, comme l'a montré B. Combettes (2003, 2005, 2006), les frontières de la syntaxe ne sont pas hermétiques ; certains constituants dits « périphériques » ont pu ainsi se trouver de plus en plus étroitement associés au noyau syntaxique, tandis que d'autres ont suivi l'évolution inverse, finissant par quitter celui-ci pour se plier à un mode d'organisation propre aux macro-structures. Ce continuum existant entre syntaxe et non-syntaxe s'illustre assez clairement par la perte progressive des marques rectionnelles observable en (7), qui laisse une place croissante aux inférences de l'interlocuteur :

- (7) Je n'ai rien dit à Paul.
 À Paul, je ne lui ai rien dit.
 À Paul, je n'ai rien dit.
 Paul, je lui ai rien dit.
 Ce chanteur-là, je peux pas.

Adopter une conception stricte de la domanialité implique donc de placer une frontière qui ne correspond pas à la réalité des faits (Gautier, 2006 p.170)⁴.

En s'attelant aux critères graphiques et prosodiques, on constate qu'ils sont le plus souvent cités ensemble dans les grammaires – lorsqu'ils ne sont pas simplement donnés pour équivalents. Dans *Le Bon Usage*, par exemple, il est laissé entendre que la segmentation écrite et la segmentation graphique se correspondent sinon dans leurs valeurs, du moins dans leur position :

Le plus souvent, la communication comprend plusieurs phrases. Chacune d'elles a son intonation propre et est suivie d'une pause importante. Dans le langage écrit, cette pause importante est généralement représentée par un point. (Grevisse, 1993)

Or, cette conception conduit à relayer une indifférence à la *substance de l'expression* qui peut s'avérer dangereuse et qui, en linguistique, a longtemps été profondément enracinée. Dans la perspective phonocentriste héritée du *Cours de linguistique générale* – et, plus en

³ Le *domaine* pourrait être défini comme une entité délimitée, n'existant qu'en vertu d'un certain type de relations existant entre les termes qu'elle contient. Ceux-ci ne peuvent qu'exceptionnellement entretenir une relation du même type hors du domaine qu'ils occupent. *Mutatis mutandis*, c'est la conception que L. Tesnière retient de la phrase lorsqu'il la définit comme consubstantielle des connexions existant entre ses constituants.

⁴ Le critère de l'enchâssement proposé par D. Leeman-Bouix (2002) s'avère pertinent pour un grand nombre de phrases à domanialité floue (dislocations) mais non pour les phrases à constituant métaénonciatif ou métaprédicatif : **Il pense que franchement, tu exagères* ou **Il pense que chose étonnante, Marie n'est pas venue*. Or, il semble difficile de considérer que *franchement* et *chose étonnante* sont extra-phrastiques.

arrière, d'Aristote – on considère en effet que l'écrit n'est qu'une représentation de l'oral, défini comme l'expression directe de « l'âme ». En tant que réalisation médiatisée, l'écrit ne présente d'après le *CLG* aucun intérêt scientifique :

Langue et écriture sont deux systèmes de signes distincts ; l'unique raison d'être du second est de représenter le premier ; l'objet linguistique n'est pas défini par la combinaison du mot écrit et du mot parlé ; ce dernier constitue à lui seul cet objet. (Saussure, 1916, p. 45)

Mais comment alors parler d'indifférenciation, puisque la distinction semble ici on ne peut plus claire ? La raison en est simple : tout en prétendant travailler sur des données orales, le *CLG* n'en retient que certaines des spécificités et, de ce fait, manipule finalement des données en partie décontextualisées. Loin de demeurer un cas particulier, cette position théorique a fondé la méthodologie d'une grande partie du paradigme structuraliste, dont l'un des axiomes est qu'on puisse « attribuer des propriétés à une formation langagière sans avoir aucun égard ni à celui qui la profère ni à son éventuel destinataire ni aux circonstances de la profération » (Milner, 1989 p.44). Ainsi, puisque la linguistique travaille sur des données décontextualisées, il n'est guère surprenant qu'elle définisse ses unités abstraites à l'aide de critères qui deviennent contradictoires une fois appliqués à des faits en vraie grandeur. Dans le cas de la phrase, l'indifférenciation des modes de production permet notamment d'associer indûment des propriétés orales et écrites, qui sont impossibles.

De ce rapide examen, il ressort que le sens et la domanialité syntaxique ne sont pas parfaitement opératoires pour cerner la notion de *phrase* ; cela non seulement pour des raisons d'incompatibilité des critères entre eux, mais aussi à cause du caractère incomplet ou inconsistant des critères eux-mêmes. Les solutions qui ont été proposées jusqu'ici pour corriger ce problème renoncent à s'appuyer sur un faisceau unique de propriétés positives de l'objet⁵. Or, il semble au contraire utile de rester aussi près que possible des caractéristiques empiriques que sont la prosodie et la graphie, afin de fonder la réflexion sur des propositions directement vérifiables par l'observation (Carnap, 1985). En effet, contrairement à ces dernières, les propriétés syntaxiques ou sémantiques d'une phrase ne sont pas observables ; elles procèdent d'un travail interprétatif conduit sur les données à partir d'une grille, et construisent en partie leur objet plus qu'elles ne l'observent. Parmi les critères disponibles (prosodie et graphie), il convient toutefois de faire un choix, car les réalisations écrites et orales sont, comme on l'a vu, mutuellement exclusives.

4. La phrase et l'écrit

Ainsi que l'ont montré les travaux de J.-P. Seguin, l'histoire même de la notion de *phrase* invite à en faire une unité graphique. À l'orée du XIX^e siècle, en effet, la *phrase* s'impose au détriment de la *période*, unité de l'oralité, dans un contexte d'importants changements sociaux, culturels et linguistiques, auxquels l'émergence de la phrase ne saurait être tout à fait étrangère :

⁵ M. Wilmet (1997 : 446) avance une définition oppositionnelle de la domanialité (et il inscrit donc implicitement l'objet dans le *texte*) : « La phrase [...] correspond à la première séquence quelconque de mots née de la réunion d'une énonciation et d'un énoncé qui ne laisse en dehors d'elle que le vide ou les mots d'un autre énoncé ». Une autre solution consiste à contourner la pluralité et l'incompatibilité des niveaux d'analyse en créant une pluralité d'objets ; c'est le choix de C. Muller (2002) qui propose de distinguer *phrase syntaxique* et *phrase énonciative*.

[C'est] tout un monde culturel qui est abandonné, ou relégué : partie de l'oral, la phrase moderne en gestation au XVIII^e siècle sera une réalité graphique. (Seguin, 1993)

Cependant, la lecture de ces changements est rendue assez délicate par la relation spéculaire qu'entretiennent les faits linguistiques et la théorie prétendant décrire ces faits. En d'autres termes, on est réduit à se demander si les grammairiens ont créé la phrase ou s'ils se sont simplement faits les échos de sa naissance. Aucune de ces hypothèses n'est absurde, ni même triviale, et il est possible que chacune d'elle soit vraie :

Lorsque nous apprenons à lire et à écrire, nous acquérons des modèles de langue qui émanent de l'écrit ; ce sont ces mêmes modèles que nous employons pour penser notre langue. (Olson, 1994 : 89 – *nous traduisons*)

Il reste que c'est à partir de la deuxième moitié du XVIII^e siècle que s'amorce la modernisation du système de ponctuation, qui acquiert progressivement une fonction de marquage syntaxique, ainsi qu'en attestent entre autres N. Beauzée et le P. Buffier. Dans le même temps, l'écrit gagne considérablement en diffusion – et donc en visibilité. La « révolution de la lecture » qui s'engage alors (Wittmann, 1997) modifie profondément le rapport aux textes. Elle est quantitative dans la mesure où l'on imprime et où l'on lit un nombre croissant d'ouvrages, mais elle est également qualitative, en ce sens que les pratiques de lecture se trouvent modifiées. La lecture collective oralisée et la lecture solitaire murmurée, qui dominaient jusqu'alors en Occident, cèdent peu à peu la place à une lecture bourgeoise individuelle, majoritairement silencieuse. La combinaison de ces deux facteurs se traduit progressivement par une plus grande autonomie de la langue écrite par rapport à l'oral. Il suffit d'observer en regard deux définitions de la ponctuation, séparées d'un siècle, pour comprendre la nature du changement qui a été à l'œuvre :

Le choix des Ponctuations dépend de la proportion qu'il convient d'établir dans les pauses ; & cette proportion dépend de la combinaison de trois principes fondamentaux : 1°. Le besoin de respirer ; 2°. La distinction des sens partiels qui constituent un discours ; 3°. La différence des degrés de subordination qui conviennent à chacun de ces sens partiels dans l'ensemble du discours. (Beauzée, 1766 : 577 – *Grammaire générale*, t.2, chap. X, « De la ponctuation »)

Art de distinguer par des signes reçus les phrases entre elles, les sens partiels qui constituent ces phrases, et les différents degrés de subordination qui conviennent à chacun de ces sens. (Littré, 1863 : article « Ponctuation »)

Si Littré reprend presque *verbatim* la définition de Beauzée, il y apporte néanmoins quelques modifications cruciales : il oblitère le critère du souffle, lié à la période, et fait surtout des signes de ponctuation les délimitations *externes* de la phrase au lieu des articulations *internes* du *discours*.

5. Conclusion

Peu avant le XX^e siècle, la notion de *phrase* se trouve donc étroitement liée à la fois à l'écrit et à la syntaxe. Cependant, la linguistique ne tiendra pas systématiquement compte de cette double relation et tendra à considérer comme équivalentes la réalité graphique de la phrase et les constructions théoriques qu'elle élaborera en sémantique et en syntaxe à partir d'elle. En un sens, il y a donc bien polysémie, aujourd'hui encore, mais il s'agit alors d'une polysémie mal instituée, en vertu de laquelle la notion de *phrase* renvoie

indistinctement à une réalité concrète, familière de la doxa, et à une idéalisation savante. Cette source de confusion, voire de conflit, ne doit pas conduire à une solution radicale qui consisterait à nier la réalité de la phrase afin de sauver une théorie donnée ; mais alors quel critère retenir ? Pour des raisons historiques et épistémologiques, il semble pertinent de définir la phrase comme un segment de discours écrit délimité par des frontières graphiques ; mais, à rebours d'une opinion courante, il faut considérer que la nature et la position de ces frontières sont justifiées par l'interaction de facteurs multiples (données du co(n)texte, idiolecte, syntaxe, sémantique, etc.) et non par un principe unique, quelle que soit sa nature. Ce n'est qu'à ce prix, en tenant compte de la *complexité* des faits, qu'il semble possible de combiner l'ambition théorique avec les exigences d'une science empirique.

6. Bibliographie

- BÉGUELIN, Marie-José. 2002. Clause, période ou autre ? La phrase graphique et la question des niveaux d'analyse. *Verbum*. Nancy : Presses universitaires de Nancy, Vol. XXIV, 1-2, p.85-107.
- BENVENISTE, Émile. 1966. *Problèmes de linguistique générale, 1*. Paris : Gallimard.
- BERRENDONNER, Alain & REICHLER-BÉGUELIN, Marie-José. 1989. Décalages : les niveaux de l'analyse linguistique. *Langue française*. Larousse, 81, p.99-125.
- BERRENDONNER, Alain. 2002. Les deux syntaxes. *Verbum*. Presses universitaires de Nancy, Vol. XXIV, 1-2, p.23-35.
- BLOOMFIELD, Leonard. 1933. *Le langage* (trad. fr. : 1970). Paris : Payot.
- CARNAP, Rudolf. 1985. *Überwindung der Metaphysik durch logische Analyse der Sprache*, trad. Barbara Cassin et al.. Antonia Soulez (éd.). *Manifeste du Cercle de Vienne et autres écrits*. Paris : PUF.
- CATACH, Nina. 1988. L'écriture en tant que plurisystème, ou théorie de L prime. *Pour une théorie de la langue écrite*. Paris : CNRS éditions.
- CHARPIN, François. 1977. *L'idée de phrase grammaticale et son expression en latin*. Paris : Honoré Champion.
- COMBETTES, Bernard. 2003. Aspects diachroniques des constructions à détachement. *Cahiers de praxématique*. Montpellier : Presses universitaire de l'université Montpellier III, Vol. 40, p.71-96.
- . 2005. Pour une rénovation des contenus en grammaire de phrase : l'apport des approches fonctionnelles. *Pratiques*. 125/126, Metz, p.7-24.
- . 2006. Discontinuité et diachronie : deux types d'évolution. *L'Information grammaticale*. Baillière, 109, p.13-20.
- FIRBAS, Jan. 1992. *Functional sentence perspective in written and spoken communication*. New York : Cambridge University Press.
- GAUTIER, Antoine. 2006. *Unité et discontinuité : une approche épistémologique et systématique de la phrase*. Paris : thèse de doctorat - Paris IV
- . (À par.). *La phrase canonique en linguistique française*. Grenoble : s.n.

- GREVISSE, Maurice & GOOSSE, André. 1993. *Le Bon Usage*. Paris, Louvain-la-Neuve : Duculot. 13e éd.
- GUILLAUME, Gustave. 1973. *Leçons de linguistique 3, 1948-1949 série C*. Laval : Presses de l'université Laval.
- HARRIS, Roy. 1993. *La sémiologie de l'écriture*. Paris : Éditions du CNRS.
- KLEIBER, Georges. 2003. Faut-il dire "Adieu" à la phrase ? *L'Information grammaticale*. Paris : Baillière, 98, p.17-23.
- KUHN, Thomas S. 1970. *La structure des révolutions scientifiques*. Paris : Flammarion.
- LEEMAN-BOUIX, Danièle. 2002. *La phrase complexe*. Bruxelles : De Boeck.
- MILNER, Jean-Claude. 1992. De quelques aspects de la théorie d'Antoine Culioli projetés dans un espace non énonciatif. Laboratoire de linguistique formelle (éd.). *La théorie d'Antoine Culioli - Ouvertures et incidences*. Paris, Gap : Ophrys.
- . 1989. *Introduction à une science du langage*. Paris : Seuil.
- MOUNIN, Georges. 1974. *Dictionnaire de la linguistique*. Paris : PUF.
- MULLER, Claude. 2002. *Les bases de la syntaxe*. Pessac : Presses universitaires de Bordeaux.
- OLSON, David. 1994. *The world on paper : the conceptual and cognitive implications of writing and reading*. Cambridge : Cambridge university press.
- RIEGEL Martin, PELLAT Jean-Christophe & RIOUL René. 1994. *Grammaire méthodique du français*. Paris : PUF.
- SAUSSURE, Ferdinand de -. 1916. *Cours de linguistique générale*. Paris : Payot.
- SEGUIN, Jean-Pierre. 1993. *L'invention de la phrase au XVIIIe siècle*. Paris : Peeters.
- WAGNER, Robert-Léon & PINCHON, Jacqueline. 1991. *Grammaire du français*. Paris : Hachette.
- WILMET Marc. 1997. *Grammaire critique du français*, Paris, Louvain : Hachette, Duculot.
- WITTMAN, Reinhardt. 1997. Une révolution de la lecture à la fin du XVIII^e siècle ? Guglielmo Cavallo & Roger Chartier (éds). *Histoire de la lecture dans le monde occidental*, Paris : Seuil.